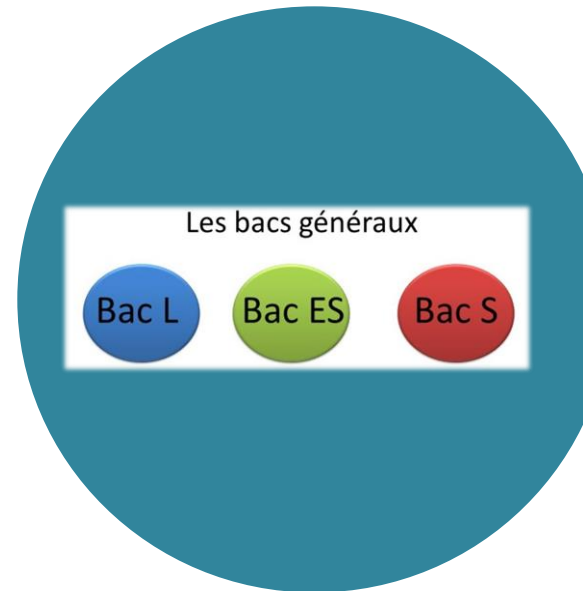


Le bac général

Le lycée, souvent l'heure des premiers amours et sorties en soirées mais c'est aussi un passage incontournable vous préparant à votre avenir professionnel. Profitez de cette période pour évaluer toutes les possibilités car malgré les passerelles désormais possibles entre les filières, votre avenir n'est pas une décision à prendre à la légère !



Carnet d'adresse

Retrouvez la liste des lycées généraux à La Réunion ainsi que toutes leurs options, langues vivantes, sections européennes, plus d'infos également sur les enseignements d'exploration en seconde, les différentes séries du baccalauréat général..., sur :

Guide ONISEP « Après la 3^e »

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/La-Reunion/La-Reunion/Telechargement-des-guides-d-orientation>

Guide ONISEP « Après la seconde : enseignements de spécialité 1^{ere} et Terminale »

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/La-Reunion/La-Reunion/Telechargement-des-guides-d-orientation>

Egalement sur :

L'annuaire de l'Education Nationale

http://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?lycee=3&ville_name=&lycee_name=&dept_select%5B%5D=974&localisation=2&critere_gene_3=1&critere-3-1=1&valid_aff=Chercher

ACTUEL

CRIJ Réunion

Dérogation scolaire

Selon la carte scolaire vous êtes reliés automatiquement à un établissement de votre secteur, cependant vous pouvez demander une dérogation afin d'étudier dans le lycée de votre choix (sous conditions de critères). Rapprochez-vous de votre établissement d'origine afin de connaître les démarches nécessaires.

Les critères de dérogation :

« Pour satisfaire la demande de dérogation, au moins un des critères ci - dessous doit - être justifié et sous réserve de place disponible par niveau et dans l'établissement demandé :

Élève souffrant d'un handicap

Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

Élève boursier

Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité

Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité

Élève suivant un parcours scolaire particulier

A savoir que : L'élève demandeur d'une affectation sur les formations de son secteur est prioritaire sur tout autre demandeur. »

Source : <https://www.ac-reunion.fr/orientation-formation/sinscrire-dans-un-etablissement/carte-scolaire-derogations-a-lecole-au-college-et-au-lycee.html>

Affectation scolaire

Informez-vous sur les procédures d'inscription en cours d'année scolaire (seconde, première, terminale) :
<https://www.ac-reunion.fr/orientation-formation/sinscrire-dans-un-etablissement/les-inscriptions.html>

Se préparer

Retrouvez la liste des **organismes préparant au baccalauréat** à La Réunion :
Actuel CRIJ Réunion n° 1.161 « Les cours de soutien »

Quelle que soit votre série, révisez votre bac avec le site Réussite-bac :
<https://www.reussite-bac.com/>

Infos pratiques

En matière administrative votre établissement ainsi que l'Académie de La Réunion sont vos principaux interlocuteurs.

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Les actus et infos pratiques du baccalauréat général présentés par l'Académie de La Réunion

<https://www.ac-reunion.fr/examens-et-concours/baccalaureat-general.html>

En cas de situation de handicap : aménagements des examens

<https://www.ac-reunion.fr/examens-et-concours/pratique/amenagement-dexamens.html>

Questions/Réponses sur le baccalauréat

<http://eduscol.education.fr/pid26210/questions-reponses-sur-le-baccalaureat.html>

No stress en cas de redoublement

Depuis 2016, vous pouvez désormais conserver vos notes supérieures ou égales à 10 si vous vous présenter dans la même série et rester dans votre lycée d'origine

<http://eduscol.education.fr/cid94055/conservation-des-notes-au-baccalaureat-general-et-technologique.html>

Fiches en lien

Actuel CRIJ Réunion n° 1.06 « Découvrir les métiers »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.07 « Pour quelles études suis-je fait(e) ? »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.116 « Les internats »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.12 « L'enseignement privé »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.325 « S'orienter après la 3^{ème} et la 2^{conde} »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.340 « Que faire sans le bac général »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.341 « Après un bac littéraire »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.342 « Après un bac économique et social »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.343 « Après un bac scientifique »

Actuel CRIJ Réunion n° 1.61 « APB : mode d'emploi »



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©